

VIDE GRENIER DU CENTRE-VILLE SAMEDI 10 OCTOBRE 2026

ASSOCIATION DE COMMERÇANTS
ENERGIE CENTRE-VILLE

CHEZ CHRISTOPHE COIFFURE
23 AVENUE BAPTISTE HUREL
93150 LE BLANC-MESNIL

DOCUMENTS À JOINDRE AU BULLETIN D'INSCRIPTION INTÉGRALEMENT REMPLI :

- ❖ Photocopie recto verso de votre pièce d'identité ± Chèque de caution de 35€ à l'ordre D'ÉNERGIE CENTRE VILLE
- ❖ 2 enveloppes timbrées avec nom et adresse de l'exposant pour le renvoi du bon de placement et chèque de caution
- ❖ Règlement de la place par chèque à l'ordre D'ÉNERGIE CENTRE VILLE
ou en espèces **CHEZ CHRISTOPHE COIFFURE** DU MARDI AU SAMEDI DE 9H30 À 18H
- ❖ Pour les professionnels de brocante et stands alimentaires : Un KBIS de - de 3 mois et attestation d'assurances

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA AUTOMATIQUEMENT RENVOYÉ

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : 15 SEPTEMBRE 2026 SOUS RESERVE DES PLACES DISPONIBLES

RAPPEL : LES PLACES SONT DONNÉES PAR ORDRE D'ARRIVÉE DES DOSSIERS



SALON FERME POUR CONGES D'ETE DU 2 AU 24 AOUT INCLUS



Je soussigné(e),

NOM _____ PRÉNOM _____

ADRESSE _____

CODE POSTAL _____ VILLE _____

TELEPHONE (OBLIGATOIRE) _____

Déclare sur l'honneur (particuliers)

- Ne pas avoir participé à plus de 2 vide-greniers au cours de l'année civile (article R321-9 du code pénal),
- Ne pas être commerçant,
- Ne vendre que des objets personnels et usagés (article L310-2 du code de commerce)

Accepte sans réserve l'obligation de respecter :

- Les horaires d'installation (5h30 -7h30) et de remballage (16h30-18h)
- L'installation sur table ou tréteau + planche obligatoire
(sous peine d'exclusion immédiate et sans remboursement)
- L'interdiction de déballage au sol sur bâche
- L'interdiction d'accrocher tout objet sur les clôtures d'habitations, les arbres et les devantures de commerces.
- L'obligation de repartir avec tout objet ou déchet
(sous peine d'encaissement du chèque de caution)

DATE

SIGNATURE OBLIGATOIRE

LES DOSSIERS NON SIGNES SERONT RENVOYES

RÉSERVATION

Un emplacement est attribué en mètre linéaire et n'excède pas une profondeur de 1,5 mètres.
Tenez en compte lors de votre réservation.

ZONE SOUHAITÉE :

**L'AVENUE BARBUSSE NE FAIT PLUS PARTIE
DU PÉRIMÈTRE DE LA BROCANTE**

Je réserve _____ mètres linéaires
X 10€ le mètre (minimum de 2 mètres)
1 NUMÉRO = 2 MÈTRES

STAND LIMITÉ À 10 MÈTRES MAXIMUM

Soit _____ EUROS

☐ RÉGLÉ PAR CHÈQUE
à l'ordre ENERGIE CENTRE VILLE

☐ RÉGLÉ EN ESPÈCES
CHEZ CHRISTOPHE COIFFURE

DATE LIMITE D'ANNULATION :
30 septembre 2026
Uniquement par mail :
energiecentreville@gmail.com